

## **Quelques repères pour mieux comprendre les programmes de français** **(Commentaire des Nouveaux Programmes)**

*Le programme complet de toutes les disciplines (publié au Bulletin Officiel du 25 novembre 2015) est consultable en format PDF sur le site du collège.*

*Pour le français, vous pouvez consulter les pages 98 à 126 ; 229 à 256.*

*Les nouveaux programmes sont étroitement liés au socle commun de connaissances et de compétences (pages 93 à 97 ; 221 à 228). Vous pouvez aussi consulter en format PDF le bulletin officiel du 23 avril 2015 relatif au socle commun sur le site du collège.*

*Afin de faciliter la lecture des nouveaux programmes (391 pages !), des fiches synthétiques concernant le programme de français sont disponibles sur le site du collège (fiches 1, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 14, 17, 18 pour le cycle 3, c'est-à-dire CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> ; fiches 21, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 42 pour le cycle 4, c'est-à-dire 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>).*

### **Que faut-il enseigner en français ?**

La question paraît superflue. Il y a pourtant **deux réponses** défendues par deux camps que tout semble opposer. **La première catégorie forme le chœur des lamentations** : « les élèves n'apprennent plus rien ! » ; « ils ne savent plus écrire ! » ; « le niveau baisse ! » ; « c'était bien mieux avant ! »... quand l'autorité du savoir était une valeur indiscutable, quand la discipline et l'ordre régnaient. **Le seul remède à la « crise » actuelle serait de revenir aux apprentissages fondamentaux** : dictées et exercices d'analyse grammaticale au quotidien, commentaires admiratifs des textes des grands auteurs de la littérature. Le maître infaillible devrait dispenser les « règles » à ses élèves, en leur montrant l'exemple des vénérés écrivains français. Hors du Bled et de V. Hugo, point de salut !

**La deuxième catégorie se vante d'être à la pointe de l'innovation pédagogique.** Pour comprendre le monde moderne, il **conviendrait de faire une place plus grande aux nouveaux moyens de communication**, par exemple **étudier l'image** sous toutes ses formes (bande dessinée, oeuvres picturales, publicités...) ou encore **maîtriser les outils numériques, notamment Internet**. « Il faut enseigner autrement ! » devient le credo de ces « nouveaux enseignants » qui font leur miel du **jargon linguistique** : progression thématique à thèmes dérivés, reprises anaphoriques et autres étiquettes du même genre sont supposées rendre compte du fonctionnement des textes qui peuvent tous se ranger dans une des quatre formes de discours dûment répertoriées (texte narratif, texte descriptif, texte explicatif, texte argumentatif)...

Ces deux camps - Les Anciens et les Modernes en quelque sorte - s'accusent réciproquement de tous les maux. Pauvre élève qui selon les années et l'enseignant qui se trouve en face de lui passe d'une conception à l'autre sans comprendre les enjeux qui les recouvrent...

Cette querelle est d'autant plus dommageable qu'elle s'inscrit dans un contexte dans lequel le contenu des cours de français n'est qu'un aspect de la **dégradation de l'enseignement des lettres** depuis une trentaine d'années. En effet, depuis la

massification des années 1980, le public accueilli au collège est très hétérogène : les élèves les plus brillants cohabitent avec des camarades en échec. Les repères culturels, la maîtrise de l'écrit sont très variables d'un individu à l'autre. Le professeur ne peut plus s'adresser à une « élite » avec laquelle il partagerait les mêmes références. Il ne sert à rien de dire que « le niveau baisse » car les élèves d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. C'est l'honneur - et le défi - du service public d'éducation que d'accepter tous les enfants tels qu'ils sont. Il faut s'adapter à cette réalité au lieu de la nier.

Par ailleurs, il est vrai que les activités de français n'ont cessé de se diversifier : les grands textes littéraires figurent toujours au programme ainsi que l'apprentissage de la langue écrite (orthographe, grammaire, vocabulaire), mais il faut y ajouter d'autres pratiques de lecture (littérature pour la jeunesse par exemple), une pratique de l'oral plus étendue (exposé, débat, lecture expressive à voix haute...), l'initiation aux médias (presse, télévision), l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (traitement de texte, Internet)...

De plus, ces deux facteurs - hétérogénéité des élèves, diversification des activités - s'accompagnent d'une baisse continue des horaires hebdomadaires. Il faudrait pourtant disposer de temps pour aborder tous les points du programme, pour constituer de petits groupes de soutien afin d'aider les élèves les plus faibles à progresser. C'est là un point essentiel et il convient d'alerter les familles : les élèves en difficulté à l'entrée en 6<sup>ème</sup> risquent fort de ne pas pouvoir combler leurs lacunes du fait de la diminution des horaires disciplinaires de français. Des études récentes ont montré par exemple que le niveau d'orthographe des élèves a baissé au point qu'un élève de 5<sup>ème</sup> en 2005 avait le même niveau d'orthographe qu'un élève de CM2 en 1987. Cela ne peut pas s'expliquer autrement que par le nombre d'heures de cours de plus en plus restreint qui nuit aux apprentissages fondamentaux. La situation devient donc très préoccupante. Qu'on en juge ! Les élèves n'auront désormais que 4 h 30 de français en 6<sup>ème</sup> (en fait 3 h 30, puis qu'il faut retrancher une heure obligatoire d'aide personnalisée qui n'est pas entièrement dédiée en français !) au lieu de 6 heures (c'est-à-dire 5 heures et 1 heure de soutien dédiée entièrement à la discipline). On passe donc de 6 heures par semaine à 4 h 30 ! Les conséquences ne peuvent être que désastreuses pour les élèves fragiles qui ont besoin de temps pour ancrer les savoirs... Les autres niveaux d'enseignement ne sont pas mieux lotis. En 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup>, l'horaire hebdomadaire passe de 4 heures à 4 h 30. Mais ce qui paraît un progrès est en réalité un recul car sur ces 4 h 30, il faut retrancher une heure obligatoire d'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) qui n'est pas entièrement dédiée à la discipline (même si cette forme d'enseignement a son utilité, nous y reviendrons) et le cas échéant une heure d'aide personnalisée, qui, comme en 6<sup>ème</sup>, n'est pas strictement consacrée à la discipline. En conséquence, dans l'hypothèse la plus défavorable, un élève de 5<sup>ème</sup> ou de 4<sup>ème</sup>, au lieu de 4 h 30 de cours entièrement dédiés au français, n'aura plus que 2 h 30 stricto sensu de français par semaine, auxquelles s'ajouteront une heure d'EPI et une heure d'AP. Or, une grande partie du programme de français, notamment tout ce qui a trait à la maîtrise de la langue française (orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire) ne peut guère être enseignée dans le cadre des EPI. Il ne restera donc que 2 h 30 par semaine pour cet aspect important du programme, ce qui paraît insuffisant. Quant à la classe de 3<sup>ème</sup>, il y a une baisse objective du nombre d'heures de cours : on passe de 4 h 30 à 4 heures par semaine, avec les mêmes réserves que pour les classe de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, à savoir 1 heure d'EPI et

éventuellement 1 heure d'AP qu'il faut retrancher de ces 4 heures hebdomadaires. Un élève de 3<sup>ème</sup> ne pourrait donc avoir que 2 heures par semaine entièrement dédiées au français : cela paraît bien maigre, notamment pour les élèves qui poursuivront leurs études en 2<sup>nde</sup> Générale et se présenteront à l'épreuve de français au baccalauréat en fin de 1<sup>ère</sup>, où le niveau d'exigence est élevé...

La question posée en introduction de ce document est donc légitime, dans les contraintes horaires qui sont imposées : **que faut-il enseigner en français ?**

La pratique qui s'est progressivement imposée depuis une vingtaine d'années est le **travail en séquences**. Une première réforme s'est engagée dans les années 1990, toujours en vigueur dans les programmes de 2016. L'horaire hebdomadaire de français n'est plus artificiellement « découpé en tranches » (une heure d'orthographe, une heure de grammaire etc...). Il s'agit **d'élaborer un objectif de séquence** (par exemple en 6<sup>ème</sup> « comprendre l'enchaînement chronologique et causal des événements d'un récit ») et de parvenir à **le réaliser en trois temps** : l'élève découvre **d'abord le fonctionnement de textes dans lesquels apparaît le phénomène** (par exemple des contes, des romans...); **ensuite**, le professeur met l'accent sur les **outils de la langue (orthographe, grammaire, vocabulaire) nécessaires à la compréhension du phénomène** (par exemple, les « connecteurs temporels », c'est à dire les mots qui expriment la chronologie); **enfin**, l'élève est amené à **produire à l'écrit ou à l'oral un texte dans lequel le phénomène sera mis en évidence** (par exemple, rédaction d'une page dans laquelle l'élève raconte une histoire dans l'ordre chronologique). Chaque séquence donne lieu à un **bilan** que l'élève conserve dans son classeur.

L'apprentissage du français ne peut toutefois être entièrement subordonné au travail en séquences. En effet, cette méthode a une conséquence négative : certains points importants du programme de langue (orthographe, grammaire, vocabulaire) sont « survolés » par manque de temps. Par exemple, il n'est pas possible de n'aborder qu'une seule fois dans l'année la conjugaison du passé simple (surtout en 6<sup>e</sup> !), à l'occasion d'une séquence sur le récit au passé...

C'est pourquoi nous faisons le choix **d'élaborer**, parallèlement à l'organisation des séquences, **une progression spécifique relative à la maîtrise de la langue française (orthographe, conjugaison, grammaire et vocabulaire)** qui permettra à l'élève de travailler régulièrement certains apprentissages dits « fondamentaux ». Les nouveaux programmes le reconnaissent d'ailleurs : « *Les exercices et entraînements d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire, sollicitant mémorisation et réflexion, donnent lieu à des séances spécifiques* » (p. 238)

Nous sommes convaincus en effet que si les lacunes sont trop importantes dans la maîtrise de la langue écrite, le travail en séquences perd beaucoup de son efficacité...:

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement les informations qui suivent ci-dessous. Elles détaillent les différentes activités du cours de français à travers une organisation qui se veut la plus cohérente possible.

**L'organisation du classeur** doit à la fois tenir compte du travail en séquences et en même temps accorder toute sa place à l'étude raisonnée de la langue française. **La première partie du classeur contiendra donc toutes les séquences** de l'année

scolaire. Chaque séquence comprendra des activités de **lecture (découverte de textes)**, **d'expression orale**, **d'expression écrite et de rédaction**. La **deuxième partie du classeur s'intitulera « leçons »**. Il s'agit avant tout de cours à apprendre par cœur, de révisions et de bilans ponctuels sur un certain nombre de points importants du programme, dans le domaine de la maîtrise de l'écrit. Cette deuxième partie du classeur contiendra donc un certain nombre de fiches dans **quatre rubriques : orthographe, conjugaison, grammaire, vocabulaire**. Les exercices seront joints aux leçons. Nous nous permettons d'insister encore une fois sur la nécessité absolue de consolider ce qui a trait aux compétences de base des élèves. La **troisième partie du classeur, appelée « méthodes », notamment utilisée lors des séances d'Aide Personnalisée** comprendra des **conseils pour apprendre à travailler seul efficacement**.

**La lecture** est souvent la dominante d'une séquence. Elle peut prendre de **nombreuses formes : textes, images, enregistrements numériques**. Les textes étudiés peuvent être **littéraires** (ceux des « grands auteurs »), mais aussi **non littéraires** (presse, récits pour la jeunesse, textes documentaires ...). **L'éducation à l'image** n'est pas à négliger et s'inscrit naturellement dans l'histoire des arts.

L'accent est également mis dans les nouveaux programmes sur la nécessité d'acquérir des **repères culturels**. Certains d'entre eux sont **en relation avec le programme d'histoire (la Bible et l'Antiquité gréco-latine en 6<sup>ème</sup>, le Moyen Age, les XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles en 5<sup>ème</sup> ; les XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> siècles en 4<sup>ème</sup>, les XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles en 3<sup>ème</sup>**. Mais la chronologie n'est pas le principe fondateur des nouveaux programmes qui imposent désormais des thèmes obligatoires à traiter chaque année pour faire acquérir aux élèves une supposée culture commune. Par exemple, en 6<sup>ème</sup>, 4 thèmes sont obligatoires : le monstre aux limites de l'humain ; récits d'aventure ; récits de création, création poétique ; résister au plus fort : ruses, mensonges et masques. On peut émettre des réserves sur cette limitation qui restreint fortement la liberté pédagogique de l'enseignant.

Un autre point important est le développement de la **lecture « cursive »**, c'est à dire la **lecture personnelle, de façon autonome, de livres**. Pour aider l'élève à accéder à cette autonomie, pour rendre explicite l'apprentissage de la lecture, un « cahier de lecteur » devra être tenu à jour, sorte de mémoire vivante des activités de lecture.

**La lecture** est en effet la clé qui permet d'accéder à l'univers scolaire, et plus généralement à une meilleure compréhension du monde. C'est pourquoi les élèves sont vivement encouragés à lire. **Lire est d'abord un plaisir à découvrir** : de nombreuses collections existent de nos jours ; la **littérature pour la jeunesse** foisonne de titres intéressants. Lire permet aussi de se situer dans un **cadre culturel fondateur de notre civilisation** : un programme de lecture (en classe, mais aussi à la maison) sera proposé aux élèves. **L'héritage biblique judéo-chrétien, l'héritage gréco-latin**, par exemple, doivent être connus car ils sont indispensables à la compréhension de nombreuses questions d'aujourd'hui.

Nous nous permettons d'insister sur une des missions de service public de l'école : celle-ci est le lieu de **l'ouverture culturelle**. Nous entendons par « culture », les contributions des artistes et des écrivains, qui, sous des formes

variées, tout au long des siècles, ont traduit **l'universalité des expériences humaines** : le désir, l'amour, la souffrance, la mort, la relation aux autres, les contraintes sociales... Le professeur de français, à travers l'étude des oeuvres littéraires, fera prendre conscience aux élèves qu'ils sont dignes d'être confrontés à des problématiques qui les aideront à **organiser avec lucidité leur vie**. Nous avons la naïveté de croire que notre rôle, avec d'autres adultes, est de permettre à chaque élève, à travers notamment la littérature, de **devenir un être responsable capable d'esprit critique**.

Notre tâche n'est pas toujours facile car notre société moderne, médiatisée, vouée au culte de l'apparence et de l'argent met souvent à mal le **discours humaniste dont nous voudrions être porteurs**. Disons-le avec force. L'école doit lutter contre l'idéologie mercantile diffusée en particulier par certaines émissions de télévision. Il faut déplorer le voyeurisme démagogique qui privilégie l'émotion plutôt que la réflexion, l'appauvrissement du langage, les mythes du « jeunisme » et de l'argent facile à gagner...

C'est pourquoi le professeur de français essaiera de faire découvrir aux élèves de **grandes oeuvres culturelles** à travers le programme. Quand on sait, par exemple, que moins de 10 % de la population française fréquente régulièrement les théâtres, les musées, les salles de concert, il n'est pas scandaleux de penser que tous les élèves ont vocation à accéder à la culture. C'est une **exigence d'égalité républicaine**.

Des **sorties scolaires** pourront donc être proposées pour appréhender la culture dans les lieux où elle est produite (au théâtre, par exemple). Nous insistons sur le fait que toute action a une valeur pédagogique, s'inscrit dans un programme. Les enseignants se réservent le droit d'exclure des sorties scolaires les élèves qui ne s'engageraient pas suffisamment dans le travail préparatoire.

Cependant, le lieu d'apprentissage fondamental reste la salle de cours, et les projets « hors de la classe », s'ils sont utiles, ne doivent pas désorganiser les pratiques quotidiennes.

L'accès privilégié à la culture est donc un objectif prioritaire à travers toutes les disciplines étudiées au collège. C'est pourquoi le professeur s'attachera, autant qu'il le pourra, à faire découvrir aux élèves les **liens étroits qui unissent par exemple le français à l'histoire - géographie, aux arts plastiques, à la musique** : cette « interdisciplinarité » doit être développée afin de donner du sens aux apprentissages. En ce sens, les EPI ont leur utilité, dans un cadre horaire malheureusement réduit, comme nous l'avons dit...

Enfin, lire permet d'acquérir une certaine autonomie, une aptitude à raisonner en toute liberté. On ne saurait trop conseiller aux élèves de **lire la presse**, de s'informer grâce à la télévision ou au multimédia. Le CDI du collège (Centre de Documentation et d'Information) est la disposition des enfants et il faut impérativement utiliser ses ressources. En classe de 3ème, et au lycée, un exercice particulièrement formateur est le **devoir d'argumentation** : dans ce type de texte, l'élève est amené à formuler son opinion sur des sujets d'actualité ou des problématiques générales (par exemple les formes de discrimination sociale, la violence, l'environnement...) ; il s'agit en effet de devenir un citoyen libre et responsable en forgeant les valeurs qui guideront la vie adulte. Un effort particulier doit être fait pour promouvoir la lecture : il n'est pas indécent de penser que le livre

doit faire partie de l'univers quotidien d'un enfant ou d'un adolescent, au même titre que la télévision ou l'ordinateur, qui ont d'ailleurs aussi leur utilité.

Une fois la lecture maîtrisée, il faut s'attacher à acquérir un **vocabulaire** riche et adapté à chaque situation. C'est la condition indispensable à la compréhension des textes et plus généralement à l'efficacité du travail scolaire. On constate que dès la maternelle, avant même l'apprentissage de la lecture, les écarts de niveau se creusent entre les élèves qui disposent d'un vocabulaire riche et les autres... Lorsque les échanges verbaux sont fréquents entre enfants et adultes, les élèves possèdent dès le plus jeune âge un vocabulaire étendu et développent plus aisément leurs qualités scolaires, ce qui les fera accéder plus facilement à l'écrit. **Les inégalités sociales sont accentuées quand le langage n'est pas suffisamment maîtrisé.** Chacun sait que lorsque la frustration l'emporte parce que l'on n'arrive pas à s'exprimer comme on le souhaiterait, les coups remplacent parfois les mots...

C'est pourquoi un apprentissage méthodique et régulier du vocabulaire est nécessaire. A cet effet, il est demandé aux élèves de **se référer abondamment au dictionnaire, et notamment au dictionnaire des synonymes.** La précision du vocabulaire est la meilleure garantie de la précision de la pensée.

D'autre part, l'analyse des textes littéraires requiert **l'utilisation d'un vocabulaire spécialisé.** Il est donc demandé aux élèves de tenir à jour un **répertoire** dans lequel seront définis tous les termes techniques nécessaires. Les familles sont souvent déroutées par le « jargon » des manuels et des cours de français. Certes, il est regrettable que l'excès de termes inutilement compliqués gêne la compréhension de certaines leçons. Nous sommes résolument hostiles à l'utilisation irréfléchie de notions linguistiques. Il est en revanche indispensable de connaître le sens d'un certain nombre de mots qui permettent l'analyse littéraire d'un texte (par exemple « métaphore », « champ lexical », « point de vue » etc.) **Chaque discipline a son langage : ne pas le maîtriser est un handicap, et devient bien souvent un outil de sélection déguisé.** L'utilisation d'un vocabulaire spécifique doit donc être proposée au plus grand nombre d'élèves. On sait bien que le recours à un langage de « spécialiste » entre initiés, permet d'exclure ceux qui ne le possèdent pas : le langage est aussi un instrument de pouvoir...

Le **répertoire** de vocabulaire devra, dans la mesure du possible, être conservé jusqu'à la fin de l'année de 3<sup>ème</sup>. L'élève aura ainsi à sa disposition plus d'une centaine de termes définis et exploitables pour réviser le brevet des collèges.

**Grammaire, conjugaison et orthographe** ne doivent évidemment pas être négligées, à l'intérieur des séquences ou dans une progression spécifique.

**L'orthographe** est souvent valorisée par les familles qui s'inquiètent à juste titre de la voir maltraitée par beaucoup d'élèves. L'orthographe reste aujourd'hui un marqueur sociologique important et un outil de sélection dans la vie quotidienne. Il faut utiliser une méthode d'apprentissage progressive. Il existe deux types d'orthographe. **L'orthographe lexicale** (ou « orthographe d'usage ») regroupe les mots pour lesquels il n'y a pas de règle grammaticale particulière qui puisse expliquer la façon de les écrire. Par exemple, le latin « taurus » a donné « toro » en espagnol, mais « taureau » en français. Il est donc évident que l'élève aura tout

intérêt à disposer d'un vocabulaire riche. Pour cela, nous le répétons, il faut lire régulièrement (car la mémoire visuelle enregistre l'orthographe sans effort) et consulter les dictionnaires, notamment pendant le travail au brouillon des rédactions. Par ailleurs, certaines dictées étant préparées, il est capital d'apprendre par cœur un certain nombre de mots. A cet effet, des listes de mots, établies à partir de l'étude statistique des « tables de fréquence » du français courant, seront à apprendre par cœur et des dictées de mots seront proposées ponctuellement. Certes, nous encourageons les élèves à utiliser le correcteur d'orthographe disponible dans les traitements de texte. Mais seul un apprentissage régulier et systématique de l'orthographe d'usage permettra à chaque élève de progresser dans ce domaine.

Il existe un deuxième type d'orthographe : **l'orthographe grammaticale**. Il s'agit de mots pour lesquels une règle de grammaire est applicable, par exemple les accords sujet - verbe, les conjugaisons... Toutes les règles de ce genre sont copiées en cours sur les **fiches d'orthographe** qui se trouvent dans la **partie « leçons » du classeur**. Des exercices systématiques seront donnés ponctuellement. Les règles d'orthographe grammaticale sont à apprendre par cœur. Là encore, aucun progrès n'est possible sans effort régulier de mémorisation.

Résumons-nous. **A chaque type de faute répertorié dans la grille d'auto - évaluation correspond une leçon d'orthographe**. Tous les mots d'orthographe lexicale et toutes les règles d'orthographe grammaticale sont à apprendre par cœur. L'intérêt de cette méthode est de permettre un apprentissage progressif. On comprend ainsi que les fiches d'orthographe peuvent être gardées d'une année scolaire à l'autre, jusqu'à la fin de l'année de 3<sup>ème</sup>. Ainsi, les révisions seront plus aisées pour l'examen du brevet.

Enfin, il est important que l'élève corrige sa copie d'orthographe lorsqu'elle lui est rendue notée. Pour cela, il faut recopier à l'interligne de sa copie le mot exact. Les exercices de classement de fautes permettront par ailleurs à l'élève de comprendre pourquoi une erreur a été commise.

En conclusion, l'orthographe sera évaluée de plusieurs façons : dictées (commentées ou dialoguées, de contrôle, de mots), exercices de réécriture, classement de fautes.

**L'oral n'est pas à négliger**. Il ne s'agit pas seulement de « participer en classe » en répondant aux questions posées par le professeur, mais aussi de développer des activités orales diverses : compte rendu de lecture, exposé, récitation, lecture expressive de textes. L'évaluation de l'expression orale repose sur des critères précis. Le programme détaille les compétences à travailler dans ce domaine. L'oral permet aussi de remédier à certaines difficultés d'apprentissage à l'écrit. Des textes enregistrés au format numérique permettront de soutenir les élèves pour lesquels la lecture manque de fluidité.

Toutes les compétences mentionnées ci-dessus sont mises en œuvre par l'élève dans **l'expression écrite**, c'est à dire principalement en **rédaction**. Pour chaque devoir de ce type, un **sujet** est distribué, accompagné de **consignes d'écriture, en relation avec les objectifs de chaque séquence**. Par exemple,

dans une séquence portant sur l'écriture d'un dialogue inséré dans un récit, les élèves pourront être amenés à rédiger un dialogue imaginaire entre deux personnages.

Les élèves disposent d'au moins une semaine pour faire une rédaction. Il est conseillé de rédiger très rapidement un « premier jet » au brouillon et d'y revenir quelques jours plus tard en apportant des corrections **avec un stylo de couleur différente**. L'outil informatique pourra ici être très précieux en « archivant » les différents « états » de la rédaction d'un devoir... Ainsi, l'élève pourra mieux percevoir les améliorations apportées au fur et à mesure de son travail.

Précisons que **l'aide apportée par un adulte** ne doit pas aller jusqu'à la formulation complète des phrases. Il est souhaitable **de matérialiser chaque intervention extérieure par l'utilisation d'un crayon à papier directement sur la copie rendue au professeur**. L'enseignant pourra ainsi juger de la pertinence de l'aide apportée à l'élève. Si le devoir est manifestement le résultat du travail de l'adulte, il ne sera pas noté.

D'autre part, sauf indication contraire, les devoirs à rendre pourront éventuellement être saisis à l'ordinateur. **L'utilisation du traitement de texte et du correcteur d'orthographe** est tout à fait admise, et même encouragée.

Enfin, comme en orthographe, il est impératif que chaque élève corrige sa copie lorsqu'elle lui est rendue, afin de ne pas commettre les mêmes erreurs d'un devoir à l'autre. Savoir réviser un texte est une compétence à maîtriser.

Nous vous remercions de bien vouloir prêter attention à ce document explicatif qui vous permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre ce qui relève du cours de français.

Il y a urgence : la société française se fragilise dans un contexte troublé par le terrorisme et les fractures sociales (voir le document sur les valeurs éducatives à transmettre). Tous les adultes qui entourent les jeunes (équipe éducative des collèges, entourage familial...) doivent s'engager et œuvrer dans le même but.

Nous restons à la disposition de chacun pour toute information complémentaire en espérant que des échanges constructifs pourront être menés en prenant appui sur les éléments d'information qui sont désormais entre vos mains. Nous sommes convaincus que les exigences formulées prendront alors tout leur sens.

M. Edouard